

16 - Délégation de Service Public - Centre de kinésithérapie de la Mouillère - Rapport sur l'exercice 2010

M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Les comptes de la délégation
4. Les conditions d'exécution du service public

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation de service public	Gestion et exploitation du centre de kinésithérapie de la Mouillère, sis au 1, avenue E. Droz
Date de signature de la convention	6 avril 1998
Durée de la convention	12 ans
Dénomination sociale du délégataire	Société «Centre de la Mouillère», SELARL

Le délégataire n'a présenté que partiellement les documents demandés par la convention. En effet, il n'a pas transmis de rapports relatifs à l'activité et à la qualité du service rendu. Par contre, il a transmis l'ensemble des éléments financiers.

NB : L'actuelle convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la décision du Conseil Municipal du 22 mars 2010, le site est désormais régi par une convention d'occupation du domaine public.

2. Analyse de la qualité du service

La gestion du Centre poursuit depuis plusieurs années une évolution favorable.

L'activité est composée à 85 % de soins conventionnés remboursés par les organismes de Sécurité Sociale et à 15 % par des activités hors nomenclature. En effet, pour répondre à la demande des patients, le Centre propose des cours d'aquagym leur permettant à la fin de leur prescription de continuer à bénéficier des bienfaits des exercices en eau salée.

Le Centre pratique également des massages à visée esthétique et de confort. Le centre a également mis en place avec les médecins endocrinologues des activités spécifiques pour personnes en surpoids qui ne trouvent pas d'endroit adapté à leur handicap. Enfin, le Centre a initié des activités physiques adaptées aux seniors.

L'activité est assurée par 12 masseurs-kinésithérapeutes et 2 secrétaires.

L'eau salée est reconnue comme une valeur ajoutée forte pour le Centre, qui dispose d'un arrêté préfectoral autorisant l'eau salée pour la rééducation. Les patients viennent du quartier, de Besançon et de l'Agglomération. Beaucoup d'entre eux, et particulièrement les rhumatisants, y sont très sensibles.

3. Les comptes de la délégation

Les états financiers de la SELARL Centre de la Mouillère sont arrêtés au 30 septembre 2010. Ils sont attestés par un expert comptable.

Les 8 associés de la SELARL sont rémunérés en tant que salariés de la Société.

Chiffres clés :

En K€	30-09-2010	30-09-2009	Variation en €
Fonds propres	244	200	+ 44
Chiffre d'affaires	794	836	- 42
Résultat d'exploitation	73,8	67,6	+ 6,2
Masse salariale	536	566	- 30
Résultat net	54,7	48,1	+ 6,6

3.1. Bilan

La trésorerie est positive.

Les fonds propres sont positifs de 244 K€. Leur montant est satisfaisant.

Des dividendes à hauteur de 10 K€ ont été distribués aux associés au titre des résultats 2009.

Les emprunts sont remboursés conformément aux échéanciers en cours. Ils présentent un capital restant dû de 53 K€ au 30 septembre 2010.

3.2. Résultat

Le résultat 2010 est un bénéfice de 54,7 K€, en hausse de + 13,7 % par rapport à N-1.

Ce résultat est principalement constitué du résultat d'exploitation, ce qui signifie qu'il émane directement de l'activité, et non d'opérations financières ou exceptionnelles.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation avant impôt est égal à 73,8 K€, issu d'un total de produits de 828 K€, et d'un total de charges de 755 K€.

Si le résultat d'exploitation est en hausse par rapport à 2009, il enregistre cependant une baisse de chiffre d'affaires de - 42 K€ (soit - 5 %), ainsi qu'une baisse de la masse salariale de - 30 K€. Cette évolution s'explique par le départ d'un associé en cours d'année.

La masse salariale constitue en toute logique le poste principal des charges d'exploitation. Elle s'élève à 536 K€, soit 72 % du total des charges.

Les autres postes principaux sont les fluides (37 K€), les charges d'entretien (39 K€), et les loyers + redevances Ville (36 K€).

Conclusion

La situation financière est saine.

3.3 Liens financiers avec la Ville

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les modalités de la convention, a versé à la Ville :

- une redevance fixe de 15 759,40 € HT selon clauses contractuelles

- une redevance variable égale à 5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€, soit 21 809,84 € HT versés en 2010 au titre de 2009.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le Centre

Le Centre exploite des installations en eau salée, ce qui induit un vieillissement prématuré de ces installations du fait de la corrosion élevée.

Aujourd'hui, des travaux majeurs sont nécessaires à la poursuite de l'exploitation de la piscine en eau salée.

4.2 Le personnel

Le centre compte aujourd'hui 8 associés masseurs-kinésithérapeutes, 2 masseurs kinésithérapeutes assistants et 2 secrétaires.

4.3 Les conditions d'accueil du public

Le Centre est ouvert 6 jours sur 7. Il reçoit environ 200 patients par jour.

Il propose des prestations conventionnées de kinésithérapie et balnéothérapie, ainsi que des activités connexes (gymnastique-aquatique - stretching - gymnastique Mezieres - école du dos), des soins (sauna, jacuzzi, musculation - fangothérapie - baignoire d'hydrothérapie) ainsi que des séances individuelles de massage - drainage lymphatique manuel - micro kinésithérapie - kinésiologie...

4.4 Les tarifs

La majorité de l'activité (85 %) est soumise à des tarifs conventionnés, du fait de la prise en charge par les organismes de Sécurité Sociale.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du Centre de kinésithérapie de la Mouillère par la SELARL Centre de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. LE MAIRE : Ça rend de grands services à la population de cette ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.